



HAL
open science

Dans x temps / x temps plus tard: SP d'ultériorité et temps de l'indicatif

Jacques Bres

► **To cite this version:**

Jacques Bres. Dans x temps / x temps plus tard: SP d'ultériorité et temps de l'indicatif. Travaux de Linguistique : Revue Internationale de Linguistique Française, 2021, 83, pp.7-36. hal-04026588

HAL Id: hal-04026588

<https://hal-univ-montpellier3-paul-valery.archives-ouvertes.fr/>

hal-04026588

Submitted on 13 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dans *x temps* / *x temps plus tard*: SP d'ultériorité et temps de l'indicatif,

0. Dans *x temps* / *x temps plus tard* : (ir)remplaçables

Peut-on, en opposition au fonctionnement anaphorique de *x temps plus tard*, définir le fonctionnement de *dans x temps* comme déictique ? Si la catégorie de l'anaphore rend parfaitement compte de *x temps plus tard* :

(1) Pour la première fois de sa vie, il ne s'ennuya pas au théâtre, et il passa sa nuit avec des filles. **Six mois plus tard**, il **se remariait**. Sa seconde femme était honnête mais d'un caractère difficile. Elle le fit beaucoup souffrir (Maupassant, *Les Bijoux*, fin de la nouvelle, 1883).

– l'ultériorité du procès *se remarier* est posée comme advenant *six mois plus tard* que le procès *passer sa nuit avec des filles* –, la catégorie de la deixis ne recouvre pas les différents emplois de *dans x temps*. En effet, si ce SP fonctionne bien déictiquement dans :

(2) **Dans un mois, dans un an**, comment **souffrirons-nous**, / Seigneur, que tant de mers me séparent de vous? (J. Racine, *Bérénice*, 1670)

– l'ultériorité du procès *souffrir* se calcule à partir du point d'énonciation S¹ à t₀ de Bérénice
– il n'en va pas de même dans :

(3) C'est avec ravissement que je me retrouvai à l'hôtel D'Olonne, mais cette joie ne fut pas de longue durée. J'appris que Madame De Nevers partait **dans deux jours** pour aller voir à La Haye son amie Madame De C. Je ne pus dissimuler ma tristesse. (Mme de Duras, *Edouard*, 1824)

où l'ultériorité du procès *partir* a pour repère non le point d'énonciation S à t₀ du narrateur mais le point d'énonciation antérieur S' du protagoniste (par ailleurs co-référent au narrateur) au travers du verbe de parole *apprendre* : le départ de Mme de Nevers doit se faire deux jours après que *je* l'a appris. Cette particularité de *dans x temps*, qui peut signifier l'ultériorité déictiquement à partir du point d'énonciation S à t₀ mais également en discours représenté indirect (libre) à partir d'un point d'énonciation S' antérieur, a été notée *i. a.* par Henry (1968), Pinchon (1974), Berthonneau (1989), Schlenker (2005). Le Draoulec & Vuillaume 2021² en ont fait une description fine, en l'opposant au déictique *demain*.

Il nous semble cependant que pas assez d'attention a été accordée au fait suivant : les deux SP *dans x temps* et *x temps plus tard*, qui inscrivent tous deux le procès auquel ils sont incidents en ultériorité, sont tantôt remplaçables l'un par l'autre (sans grand changement de sens³), tantôt ne le sont pas. En effet dans (3), *x temps plus tard* peut se substituer à *dans x temps* : « j'appris que Mme de Nevers partait *deux jours plus tard* », mais ce n'est pas le cas dans (2) : « **un mois, un an plus tard*, comment souffrirons-nous (...) ». D'autre part, dans (1), *x temps*

¹ À la suite des propositions de Reichenbach (1947) qui distingue, pour les temps de l'anglais, trois points : *E* (*event point*), *S* (*speech point*) et *R* (*reference point*), nous considérons que, pour décrire les temps du français *précisément*, il convient de distinguer ces trois paramètres, dont nous avons retravaillé le fonctionnement dans Azzopardi et Bres 2017, notamment en doublant le speech point S d'un speech point S' antérieur. Le signe – représente la relation d'antériorité.

² Le Draoulec & Vuillaume 2021 ainsi que le présent article sont issus d'une commune recherche sur le SP *dans x temps*.

³ Différence explicitée *infra* 3.2. (i).

plus tard n'est pas remplaçable (sans changement de sens) par *dans x temps* : « **Dans six mois*, il se remariait ». Comment rendre compte de cette relation complexe qui fait que les deux SP sont, suivant le cotexte, soit (plus ou moins) équivalents, soit exclusifs l'un de l'autre ? L'hypothèse que je développerai est que les facteurs déterminants sont le type d'ultériorité ainsi que le temps verbal utilisé pour actualiser le procès placé en ultériorité.

Après avoir présenté la distinction temps *unilinéaire* / temps *ramifié*, ainsi que la catégorie de l'ultériorité et son expression par les temps de l'indicatif (section 1.), je décrirai l'interaction prototypique entre ces deux SP temporels et les différents temps (simples) (section 2.), avant de proposer une explication de cette différence (section 3.), et d'avancer le terme d'*énonciatif* pour caractériser le fonctionnement singulier de *dans x temps*.

Au préalable, je précise les limites de cette étude : je ne traiterai que des formes simples de l'indicatif (à l'exception du passé composé, mais ici seulement considéré dans sa dimension d'*aoriste du discours* (Benveniste, 1966[1959] : 249), à savoir sa valeur processive, c'est-à-dire équivalent, par son fonctionnement textuel, à une forme simple de l'époque passée). Syntactiquement, je n'étudierai pas le cas où le procès ultérieur se trouve dans une subordonnée dépendant d'un verbe factif (p. ex. *il ne savait pas qu'elle viendrait dans deux jours*), traité par Le Draoulec & Vuillaume 2021; pas plus que la place du SP temporel dans l'énoncé. Enfin, je ne prendrai pas en compte le quasi synonyme de *x temps plus tard*, à savoir *x temps après*.

1. De quelques notions liées au temps : temps ramifié, temps unilinéaire, ultériorité

Après avoir distingué unilinéarité et ramification du temps, nous mettrons en relation l'ultériorité, définie comme le fait pour un procès d'être situé ultérieurement à un repère dans l'époque future ou dans l'époque passée, avec chacune de ces deux représentations du temps⁴.

1.1. Asymétrie temporelle entre époque passée et époque future : unilinéarité et ramification, ultériorité dans le futur et ultériorité dans le passé

En appui sur les approches logiques du temps (Kripke 1963, Rescher et Urquhart 1971, Gardies 1975), on considère que, pour le sujet, l'époque passée relève de l'irrévocable et a structure *unilinéaire* ; alors que l'époque future relève du possible et a structure *ramifiée*. Peut-on passer du *time* aux *tenses*, de la phénoménologie à la langue ? Nous considérons que celle-là informe celle-ci⁵ :

– les temps de l'époque passée (passé simple, imparfait, passé composé), dans leur emploi temporel, inscrivent un point de référence R à partir duquel est représenté (de différentes façons) le procès E dans l'unilinéarité de l'époque passée : *Corinne vint / est venue / venait me voir*, présentent le

⁴ Nous reprenons ici, en les synthétisant, des éléments développés dans Bres 2012.

⁵ A la différence notamment de L. Gosselin (2001 : 54) qui pose que, pour les temps verbaux, ce qui fait office de coupure modale entre irrévocable et possible, ce n'est pas le moment de l'énonciation, mais « l'intervalle de référence » qui permet de définir l'aspect de chaque forme.

procès *venir* comme ayant effectivement eu lieu⁶ dans l'époque passée, définie comme telle par l'énonciation au moment t_0 : le point de référence R est antérieur au « speech point » S, soit (R – S) ;

– les temps de l'époque future (futur et prospectifs du présent⁷ : *aller*_{présent}, *devoir*_{présent} + inf.), dans leur emploi temporel, inscrivent un point de référence R à partir duquel est représenté, de différentes façons, le procès E dans la ramification des possibles de l'époque future : *Corinne viendra / va venir / doit venir me voir*, présentent le procès *venir*, aussi « catégorique » (Guillaume 1929) ou certain que je puisse *subjectivement* le poser, comme seulement pouvant *objectivement* avoir lieu dans l'époque future, définie comme telle par l'énonciation au moment t_0 ⁸ : le « speech point » S est antérieur au point de référence R, soit (S – R). On parlera d'ultériorité dans l'époque future, définie comme le fait pour un procès d'être situé ultérieurement à un repère : ici, t_0 .

Le procès *venir* est présenté, aux temps du passé, du fait de l'unilinéarité du temps, comme *factuel*, à savoir comme s'étant produit ; et aux temps du futur, du fait de sa ramification, comme *non factuel* (ou possible), à savoir pouvant se produire ou ne pas se produire.

1.2. Ultériorité dans l'époque passée et ramification

Cette asymétrie entre temps de l'époque passée et temps de l'époque future n'est cependant pas totale : les langues romanes ont construit des formes permettant de signifier *l'ultériorité dans l'époque passée*⁹ et ont usé pour cela des structures employées dans l'expression de l'ultériorité dans l'époque future : *-r-* d'ultériorité pour la forme du conditionnel (3, 4), *aller* (3) et *devoir* (4) + inf. pour les formes prospectives, mais en les combinant avec un morphème de passé, pour le français celui de l'imparfait :

(3) Alors il [Paul] eut une envie immense de fuir [...] loin de cette passion furieuse qui le ravageait. Il **allait retourner** à Chatou, prendre le train, et ne **reviendrait** plus, ne la **reverrait** plus jamais. (G. de Maupassant, *La Femme de Paul*, 1881)

(4) C'était le mois prochain qu'ils **devaient s'enfuir**. Elle **partirait** d'Yonville comme pour aller faire des commissions à Rouen. (G. Flaubert, *Mme Bovary*, 1857)

Le conditionnel (*reviendrait*, *reverrait* ; *partirait*), ainsi que les deux formes prospectives (*allait retourner*, *prendre* ; *devait s'enfuir*) inscrivent le procès qu'ils actualisent non dans le temps unilinéaire, et donc comme factuel, mais dans le temps ramifié, et donc comme non-factuel. La suite du récit en apporte la preuve : Paul ne retourne pas à Chatou, pas plus qu'Emma ne s'enfuit avec son amant. Ces formes-là permettent d'introduire la ramification du temps dans une époque, l'époque passée, par nature unilinéaire. N'y a-t-il pas là quelque contradiction ? Aucunement : alors que l'ultériorité dans l'époque future se construit à partir de l'énonciation à t_0 , l'ultériorité dans l'époque passée se construit à partir d'une énonciation secondaire (celle d'un protagoniste, en narration rétrospective) située dans l'époque passée : l'ultériorité des procès *retourner*, *prendre*, *revenir* et *revoir* en (3) se développe à partir de l'énonciation de Paul ; l'ultériorité des procès *s'enfuir* et *partir* en (4), à partir de celle

⁶ Au moins en partie pour l'imparfait.

⁷ Nous adoptons le terme de *prospectif*, en emprunt terminologique à Comrie (1976 : 64) et Fleischman (1982 : 85), pour nommer les formes de présent et d'imparfait construites sur *aller* et *devoir* + inf.

⁸ À une exception près cependant, tenant à la mesure du temps, dans des énoncés du type : *demain on sera le 31 décembre*, en vertu de l'appréhension du cours du temps comme inexorable.

⁹ Nous préférons cette formulation à celle de *futur du passé* qui nous semble être une approximation pour expliquer le conditionnel temporel à partir du futur ; et qui, d'autre part, est au risque de la confusion entre époque future et ultériorité.

d'Emma. Ces énonciations – sous forme de pensées des personnages – sont inscrites par l'énonciation principale (ici celle du narrateur) dans le passé factuel (fictif) par la narration rétrospective (le PS *eut*, en (3)). Dans l'époque passée donc, le procès inscrit comme ultérieur est sous la portée d'une énonciation secondaire. C'est ce « speech point » secondaire S', placé comme antérieur au point de référence R, qui sert de repère à partir duquel est représenté le procès E en ultériorité, soit (S'– R), S' étant par ailleurs antérieur à S, soit (S'– S).

1.3. Ultériorité dans l'époque passée et unilinéarité

La langue, au cours de son histoire, est parvenue, à la fin du XVIII^e siècle/début du XIX^e siècle (Damourette et Pichon 1970 [1911-1936], Nilson-Elhe 1943, Bres 2012), à inscrire par les temps verbaux un procès comme ultérieur dans l'époque passée, non plus dans le temps ramifié, mais dans le temps unilinéaire : à savoir non plus comme possible, donc non factuel, mais comme effectif, donc factuel, et ce, grâce aux temps utilisés pour l'ultériorité dans le temps ramifié : conditionnel, prospectifs du passé – *allait* et *devait* + inf., et, ce qui était déjà possible depuis le XIII^e, grâce également au futur. Soit une occurrence authentique de chaque tour :

(5) L'employé Mohamed Darwich, 54 ans, avait succombé à ses blessures le 10 mai. Hélène Pastor, elle, **mourrait** le 21 mai, à l'âge de 77 ans. (*20 Minutes*, 9/02/2016)

(6) Après un délicieux album orchestral pour Capitol en 1964, Blossom Dearie **allait signer** une dernière fois pour une major, le label anglais Fontana. (*Jazzman*, mars 2009)

(7) Entre 1946 et 1949 je rencontrais Jacques, ça marchait bien pour moi, ça marchait bien pour lui. On n'était pas des amis, je veux dire qu'on n'était pas les amis qu'on **devait devenir** par la suite, après le travail en commun. (S. Signoret, *La nostalgie n'est plus ce qu'elle était*, 1976)

(8) Le Français s'est fait rattraper par trois coureurs à 4 km de la ligne. Il **finira** 12^e. (*Le Monde*, 18/07/2008)

Cette inscription factuelle du procès comme ultérieur dans l'unilinéarité de l'époque passée se réalise dans un cadre autre que celui de l'inscription dans la ramification : à la différence de (3, 4), le procès en (5-8) n'est pas sous la portée d'une énonciation secondaire. Le repère à partir duquel s'établit l'ultériorité est le précédent procès : en (8) p. ex., l'inscription en ultériorité du procès *finir* par le futur se réalise à partir du procès *se faire rattraper*.

Cette inscription factuelle du procès se teste par le remplacement possible du conditionnel, des prospectifs et du futur par le PS (ou le PC). Soit (5a), en équivalence approximative de (5) :

(5a) L'employé Mohamed Darwich, 54 ans, avait succombé à ses blessures le 10 mai. Hélène Pastor, elle, **mourut** le 21 mai, à l'âge de 77 ans.

Synthèse : Certains temps verbaux permettent d'inscrire un procès dans l'ultériorité par rapport à un repère.

L'inscription d'un procès en ultériorité dans l'époque future se réalise (principalement) à partir de l'énonciation S à t₀ ; le procès est posé dans le temps ramifié comme non factuel, à l'aide du futur et des prospectifs du présent.

L'inscription d'un procès en ultériorité dans l'époque passée se réalise (i) à partir d'une énonciation secondaire qui sert de repère ; le procès est inscrit en ultériorité dans le temps ramifié comme non factuel, à l'aide du conditionnel et des prospectifs du passé ; (ii) à partir d'un procès précédent qui sert de repère ; le procès est inscrit en ultériorité dans le temps unilinéaire comme factuel, à l'aide des mêmes temps que précédemment, auxquels s'adjoint le futur.

Ajoutons qu'un procès peut également être inscrit en ultériorité de façon implicite, à savoir par des temps qui ne signifient pas intrinsèquement cette relation. Comparons (8) et (8a) :

(8) Le Français s'est fait rattraper par trois coureurs à 4 km de la ligne. Il *finira* 12^e. (*Le Monde*, 18 juillet 2008)

(8a) le Français s'est fait rattraper par trois coureurs à 4 km de la ligne. Il *a fini* 12^e.

Si (8) pose par le futur (en emploi *historique*) le procès *finir* comme ultérieur au procès *se faire rattraper*, il n'en va pas de même pour le passé composé en (8a) : ce sont seulement nos connaissances du script d'une course cycliste (jointes à l'ordre des phrases) qui permettent d'induire *finir* comme implicitement ultérieur à *se faire rattraper*.

2. Expression de l'ultériorité : temps verbal, SP *dans x temps* et *x temps plus tard*

Un procès est actualisé dans le temps par deux paramètres : le temps verbal et /ou le circonstant. L'ultériorité d'un procès peut se signifier explicitement par certains temps verbaux, ou implicitement, nous venons de le voir. Elle peut être précisée par différents circonstants temporels qui mesurent l'empan entre le repère à partir duquel se calcule l'ultériorité du procès et le moment de son inscription. La présente étude porte sur la compatibilité et l'incompatibilité des SP *dans x temps* et *x temps plus tard* avec les différents temps de l'indicatif : non seulement ceux qui signifient l'ultériorité (futur, conditionnel, prospectifs), mais également ceux qui ne la signifient pas intrinsèquement, mais qui peuvent, avec l'aide d'un circonstant, permettre son inscription (passé simple, passé composé, imparfait, présent). Ce qui permettra, en fonction de ces comportements, de brosser la carte des emplois de chacun des deux SP (§ 2.), dont je proposerai ensuite une explication (§ 3.), ~~avant d'analyser quelques occurrences de *dans x temps* qui peuvent apparaître comme des exceptions (§ 4.)~~.

Je précise que, dans ces deux SP, *dans x temps* et *x temps plus tard*, *x* représente un SN composé d'un déterminant numéral actualisant une unité de mesure du temps (*minutes, heure, année, etc.*) [*dans deux heures*], [*deux heures plus tard*] ou du déterminant indéfini *peu de* actualisant le nom *temps* [*dans peu de temps*], [*peu de temps plus tard*] et non un déterminant défini actualisant une unité de mesure du temps [*dans l'heure (qui suivit)*] ou le nom *temps* lui-même [*dans ce temps-là*].

Pour ce faire, j'ai recherché dans la base de données FRANTEXT des énoncés réalisant les structures [*dans + dét. numéral + nom de temps (minute, heure, jour, mois, année, siècle)*] ; [*dans + peu de + temps*] d'une part ; et d'autre part [*dét. numéral + nom de temps (minute, heure, mois, année) plus tard*] ; [*peu de + temps + plus tard*], et ce depuis le XVII^e siècle. J'ai relevé un corpus de 150 occurrences de chacun de ces deux SP, à partir duquel s'est développée la description de leur fonctionnement suivant le temps verbal : futur et prospectifs du présent, présent, passé simple et passé composé, imparfait, conditionnel.

2.1. Futur et prospectifs du présent (*va, doit + inf.*)

Ces formes, qui signifient intrinsèquement l'ultériorité ramifiée à partir de l'énonciation S à t_0 (principalement) et inscrivent le procès comme non factuel, se combinent avec *dans x temps*, mais pas avec *x temps plus tard* :

(9) Maintenant je relis Tacite. **Dans quelque temps**, quand j'irai mieux, je **reprendrai** mon Homère et Shakespeare. (G. Flaubert, *Correspondance*, 1845) (**quelque temps plus tard, je reprendrai mon Homère*)

(10) [...] ; je **vais dans quelques jours les déchaîner** davantage quand je parlerai sur la réforme électorale que j'admets, et sur l'instruction secondaire, où je leur apporterai des idées hardies qui les feront tous cabrer. (A. de Lamartine, *Correspondance*, 1836) (**je vais quelques jours plus tard les déchaîner davantage*)

(11) On croit que D'Ambres perdra cette contestation contre Maréchal D'Albret, et que la règle sera générale. C'est le roi qui **doit dans peu de jours prononcer** sur cette affaire. (Mme de Sévigné, *Correspondance*, 1680) (**C'est le roi qui doit peu de jours plus tard prononcer sur cette affaire*)

Ce fonctionnement vaut également en discours représenté direct : l'ultériorité ramifiée se développe à partir de l'acte de parole (« se dit-elle », en (12)) rapporté dans ses marques énonciatives :

(12) Enfin, comme l'aube du jour commençait à marquer d'une ligne blanche le sommet des arbres de son jardin, elle se fit violence. **Dans quelques heures**, se dit-elle, je **serai** sur le champ de bataille ; il sera question d'agir. (Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, 1839) (**Quelques heures plus tard, se dit-elle, je serai sur le champ de bataille*)

Notons cependant que *x temps plus tard* peut se combiner avec les formes de l'époque future dans les rares cas où l'ultériorité se calcule à partir non de S à t_0 , mais d'un procès lui-même ultérieur :

(13) Je sais, je crois savoir que tu seras élu à l'académie des sciences quand tu voudras t'y présenter. [...] j'ignore quelles sont tes intentions à ce sujet, mais je te serais reconnaissant de ne pas te présenter avant que mon élection ne soit une chose accomplie, ce qui ne tardera peut-être pas. [...] Laisse-moi passer le premier, mon cher Laurent, d'abord parce que ton élection à toi, **sera, quelque temps plus tard** aussi bien qu'aujourd'hui, une affaire tout à fait sûre. Il n'en est pas de même pour moi et je dois saisir la chance favorable sans hésiter. (G. Duhamel, *Chronique des Pasquier*, 1945) (*≠ ton élection sera dans quelque temps une affaire tout à fait sûre*)

x temps plus tard peut être incident au procès être (*une affaire sûre*) placé dans la ramification de l'époque future parce le repère à partir duquel se développe l'empan de l'ultériorité est implicitement le procès correspondant à l'élection du scripteur lui-même : « Laisse-moi passer le premier ». Ici *x temps plus tard* n'est pas remplaçable par *dans x temps* qui poserait comme repère de l'empan le t_0 de l'écriture de la lettre, et non le procès, qui lui est ultérieur, de l'élection du scripteur.

Le futur (mais non les prospectifs) peut également actualiser un procès comme ultérieur dans l'époque passée (il est parlé de futur *historique*). Il s'agit toujours d'une ultériorité unilinéaire, qui présente le procès comme factuel : le futur, dans ce contexte, ne se conjoint qu'à *x temps plus tard* :

(14) Chateaubriand écrit la *Vie de Rancé* à soixante-seize ans; c'est sa dernière oeuvre (il **mourra quatre ans plus tard**). C'est là une bonne position pour développer un lieu commun (au sens technique

du terme: un topos) de la littérature classique, celui de la vanité des choses. (R. Barthes, *Nouveaux essais critiques*, 1965) (*il mourra dans quatre ans)

2.2. Présent

Le présent, à la différence du futur et des prospectifs du présent, ne signifie pas intrinsèquement l'ultériorité. Mais, accompagné de certains circonstants d'ultériorité, et de par ses instructions aspectuelle (+ sécant) et temporelle (+ présent), il peut inscrire le procès qu'il actualise comme *non-factuel* dans le temps ramifié de l'époque future à partir de l'énonciation S à t_0 ; il se combine alors seulement avec *dans x temps* :

(15) Chopin se soutient, tantôt un peu plus mal, tantôt un peu mieux, plus calme d'esprit et toujours admirablement bon. Il t'embrasse de coeur. Maurice **part dans quelques jours** pour Nérac. Il passera un mois ou six semaines. (G. Sand, *Correspondance*, 1840) (*Maurice part quelques jours plus tard)

Ce fonctionnement vaut bien sûr pour le discours représenté direct :

(16) Le docteur **vient dans dix minutes**, fit-elle doucement, et elle ajouta : Il paraît qu'on a entendu crier dans la nuit. (J. Green, *Adrienne Mesurat*, 1927) (*le docteur vient dix minutes plus tard)

Comme le futur, le présent n'est pas allergique à l'inscription du procès dans l'ultériorité de l'époque future avec *x temps plus tard* lorsque l'ultériorité se calcule à partir non de t_0 , mais d'un procès lui-même ultérieur. Soit, en modifiant (15) :

(15a) Chopin se soutient, tantôt un peu plus mal, tantôt un peu mieux, plus calme d'esprit et toujours admirablement bon. Il t'embrasse de coeur. *Je pars dans une semaine pour Paris. Quelques jours plus tard*, Maurice **part** pour Nérac. Il passera un mois ou six semaines.¹⁰ **ajouter éventuellement une note : ex. de Anne**

En (15a), l'ultériorité du départ de Maurice se calcule à partir de l'ultériorité du départ de l'énonciatrice.

Comme le futur, le présent peut également actualiser un procès comme ultérieur dans l'époque passée (il est parlé de présent *historique*, ou *narratif*) ; il ne se conjoint qu'avec *x temps plus tard*. Il s'agit toujours d'une ultériorité unilinéaire, qui présente le procès comme factuel :

(18) Un jour, j'envoie aux Éditions Thélème une cassette de démonstration. On me répond. **Quelque temps plus tard**, j'**enregistre**, de Platon, *l'Apologie de Socrate*. Je reçois un exemplaire, qui m'est dû avec le chèque, je prends ma voiture. (D. Podalydès, *Voix off*, 2008) (*dans quelque temps, j'enregistre)

¹⁰ Petit ajout que nous devons, ainsi que l'exemple (), à A. Le Draoulec : le présent peut actualiser le procès non dans l'époque future mais, accompagné notamment de la 2^e personne, en emploi générique atemporel :

() Attention le gamping chez Chris est addictif et a comme un effet triangle des Bermudes, on est aspiré par un tourbillon de douce farniente mêlé de bienveillance, rires et d'amitiés. tu arrives pour 3 nuits et tu **repars une semaine plus tard!** (<https://www.gamping.fr/user/28382>).

Présent et futur sont les seuls temps à pouvoir actualiser un procès comme ultérieur dans l'époque future *et* dans l'époque passée, mais dans le premier cas, il s'agit de l'ultériorité ramifiée, qui ne peut se conjoindre qu'avec le SP *dans x temps* (et secondairement avec *x temps plus tard* lorsque l'ultériorité est calculée à partir non de t_0 , mais d'un procès lui-même posé comme ultérieur par rapport à t_0) ; et dans le second, de l'ultériorité unilinéaire, qui ne peut se conjoindre qu'avec le SP *x temps plus tard*.

2.3. Passé simple et passé composé

Passé simple (désormais PS) et passé composé (désormais PC) ne signifient pas intrinsèquement l'ultériorité, et, de par leurs instructions aspectuelles (+ global) et temporelle (+ passé), inscrivent le procès qu'ils actualisent comme factuel dans l'unilinéarité de l'époque passée. Ce procès peut être explicitement posé comme ultérieur par rapport au procès précédent grâce à *x temps plus tard*, mais non par *dans x temps* :

(19) Gloire se leva pour se rendre aux toilettes, déposant au passage un regard sobre mais précis sur le beau poids lourd de l'armée française, qui l'y **rejoignit vingt secondes plus tard** et lui tint compagnie vingt minutes. (J. Echenoz, *Les Grandes blondes*) (* qui l'y rejoignit dans vingt secondes)

(20) Rita est restée un instant les yeux clos. Puis elle a dit gravement : - C'est toi que j'aime, c'est toi. (...) Je **suis retourné** dans ce corps **dix minutes plus tard**. (R. Nimier, *Le Hussard bleu*, 1950) (*je suis retourné dans ce corps dans dix minutes).

L'incompatibilité de *dans x temps* avec le PS semble contredite par les occurrences que l'on trouve aux XVI^e-XVII^e siècles (et très sporadiquement au-delà) :

(21) Cependant, comme il est humiliant de déchoir, il se piqua d'honneur, et ne voulut rien rabattre de son faste : en sorte que **dans quelques années il se trouva** qu'il était ruiné. (J.-F. Marmontel, *Contes moraux*, 1761)

Il n'en est rien. *Dans* à cette époque pouvait signifier *en*¹¹. Soit donc 'en quelques années il se trouva qu'il était ruiné' : le procès est posé comme s'étant réalisé *en* une période de temps – compatibilité avec l'aspect global du PS – et non comme se réalisant *au terme d'*une période de temps.

On explique pareillement la compatibilité du PS (et du PC) avec le SP *dans + dét. défini + N de temps (+ qui suivit)*, p. ex. *dans la minute qui suivit* :

(23) Derrière lui, la femme, encore plus petite, tenait un mouchoir à ses lèvres ; tous deux rejoignirent une voiture d'aspect modeste qui les attendait de l'autre côté de la rue, et **dans la minute qui suivit**, ils **disparurent**. (J. Green, *Moïra*, 1950)

¹¹ Et cette possibilité se maintient, certes très sporadiquement, au moins jusqu'au XIX^e siècle :

() Le tocsin, qu'on avait enlevé à la commune depuis sa défaite, [...] sonnait l'alarme ; le comité faisait battre la générale. **Dans peu de temps**, les citoyens des sections les plus voisines **se réunirent**, marchèrent en armes au secours de la Convention et la dégagèrent une seconde fois. (F.-A. Mignet, *Histoire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'en 1814*, 1824)

Le procès *disparaître* se réalise globalement pendant la période de temps qui suit le précédent procès, et non à / au-delà de son terme.

2.4. Imparfait

L'imparfait ne signifie pas non plus intrinsèquement l'ultériorité. Mais, accompagné de certains circonstants d'ultériorité, comme p. ex. *le lendemain*, et de par ses instructions aspectuelle (+ cursif) et temporelle (+ passé), il peut inscrire, avec l'aide du cotexte, le procès qu'il actualise soit comme non factuel dans la ramification de l'époque passée (24), soit comme factuel dans l'unilinéarité de l'époque passée (25) :

(24) Assis tous les cinq devant la maison, dans le soir doux (Casagrande **partait le lendemain**), Louiset reprisait à gros fil un talon de chaussette ; le mousse taillait une clavette de collier. (J. Giono, *L'Iris de Suse*, 1970) (\neq partit le lendemain)

(25) La nuit même, il faisait prévenir le Dé-Tham et **partait le lendemain** avec un envoyé de celui-ci. (A. Malraux, *Le Règne du malin*, 1976) (\approx partit le lendemain)

Qu'en est-il des possibilités de sa conjonction avec *dans x temps* et *x temps plus tard* ? Dans l'emploi non factuel, le procès à l'imparfait, sous la portée explicite (26) ou implicite (27) d'une énonciation secondaire, peut se combiner avec *dans x temps* (26) comme avec *x temps plus tard* (27) :

(26) Monsieur, comme je prenois la plume pour vous écrire par la staffette de cette semaine, il passa un extraordinaire de Genes, qui m'apporta afforce lettres de Rome, et me dict qu'il s'en **retournoit dans deux heures**. (N. de Peiresc, *Lettres*, 1631) (\approx il s'en retournait *deux heures plus tard*)

(27) C'est en lisant le *Carnet du jour* du Figaro, il y a un peu plus d'un an, un matin, entre le café et la confiture, que j'ai appris la mort de Victor. [...] L'enterrement **avait lieu deux jours plus tard** aux environs de Paris. (A. Goscinnny, *Le bruit des clefs*, 2012) (\approx L'enterrement avait lieu *dans deux jours*)

Dans l'emploi factuel, le verbe à l'imparfait¹² ne dépend pas d'une énonciation secondaire, et se combine avec *x temps plus tard* (28) (cf. aussi (1)) mais pas avec *dans x temps* :

(28) Comme elle avait été à l'Opéra, une nuit d'hiver, elle rentra toute frissonnante de froid. Le lendemain elle toussait. **Huit jours plus tard** elle **mourait** d'une fluxion de poitrine. (G. de Maupassant, *Les Bijoux*, 1883). (**Dans huit jours elle mourait*)

Soulignons la façon dont un auteur comme J. Echenoz jongle avec ces deux emplois de l'imparfait et ces deux SP :

(29) Pons le considéra soupçonneusement. — Je vais à Paris, dit-il, je dois me rendre à Paris. Vous pouvez me mener à la gare ? **Un peu plus tard**, un train **partait dans un quart d'heure** ; une heure plus tard, Pons héla un taxi devant la gare du Nord. [...]. Silence dans le véhicule, qui rageusement défia l'orange au coin du boulevard Poissonnière. (J. Echenoz, *L'Équipée malaise*, 1986) (**dans peu de temps*, un train partait *un quart d'heure plus tard* ; **dans une heure*, Pons héla un taxi devant la gare du Nord)

L'énoncé « *Un peu plus tard*, un train *partait dans un quart d'heure* » qui use des deux SP peut paraître mal formé : il est pourtant parfaitement correct, sa bizarrerie jouée tient à ce que *un peu plus tard* est incident à un procès factuel implicite (du type : *un peu plus tard*, il était à

¹² On parle pour ce type d'emploi, d'imparfait *narratif*. Cf. *i. a.*, Gosselin 1999, Bres 2005).

la gare), et introduit, toujours implicitement, une pensée du personnage (ou ce qu'il lit sur le panneau des départs, et qui est donc médié énonciativement par sa lecture), comme l'implique *dans un quart d'heure* incident à l'imparfait *partait*.

2.5. Conditionnel et prospectifs du passé (*allait, devait + inf.*)

Ces temps signifient intrinsèquement l'ultériorité du procès qu'ils actualisent. Et ce, de deux façons : en emploi non factuel et en emploi factuel.

Dans leur emploi non factuel, le procès dépend explicitement ou implicitement d'une énonciation secondaire, et se combine avec *dans x temps* (30-32) comme avec *x temps plus tard* (33-35) :

(30) Elle finissoit ces mots, quand on vint avertir que le vaisseau **partiroit dans une heure**. (C. Godard d'Aucour, *Mémoires turcs*, 1743) (*≈ le vaisseau partiroit une heure plus tard*).

(31) Azor me *parla* encore avec enthousiasme du bonheur dont **alloit jouir** sa fille **dans quelques jours**. (C. Godard d'Aucour, *Mémoires turcs*, 1743) (*≈ le bonheur dont alloit jouir sa fille quelques jours plus tard*).

(32) Nous nous liâmes si bien, que nous fîmes le projet de passer nos jours ensemble. **Je devais, dans quelques années, aller** à Ascoytia pour vivre avec lui dans sa terre. (J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, 1778) (*≈ je devais quelques années plus tard*)

(33) Poupette et moi nous convînmes qu'elle **viendrait** à Paris **deux semaines plus tard** (S. de Beauvoir, *Une mort très douce*, 1964) (*≈ elle viendrait à Paris dans deux semaines*)

(34) Yves vécut l'aimable destruction de ces années-là en cherchant le concept qui allait faire vendre tel ou tel produit, le visuel qui **allait six mois plus tard séduire** telle « cliente potentielle » ou telle « cible préférentielle ». (Y. Navarre, *Biographie*, 1981) (*≈ allait dans six mois séduire*)

(35) Il me proposait qu'on se voie le lendemain samedi pendant que son fils serait à l'école le matin. Il **devait partir quelques jours plus tard** à Nevers voir sa femme jouer, en emmenant les enfants avec lui. (C. Angot, *Rendez-vous*, 2006) (*≈ il devait partir dans quelques jours*)¹³

Dans leur emploi factuel, le verbe au conditionnel ou aux formes prospectives ne dépend pas d'une énonciation secondaire, et se combine avec *x temps plus tard* (36-38) mais pas avec *dans x temps* (sans changement de sens) :

(36) Je lui ai posé une foule de questions sur la vie en clandestinité, les précautions à prendre, [...]. A la fin, il m'a dit quelque chose dont je **me souviendrais quelque temps plus tard** : - Tu sais, le pire ennemi d'un clandestin, c'est sa propre vanité. (S. Osmont Stéphane, *Éléments incontrôlés*, 2012) (*≠ dont je me souviendrais dans quelque temps*)

(37) Les deux voies séparées cohabitaient à l'époque, et le filtrage scolaire intervenait donc directement et brutalement. Il **allait devenir, un an plus tard**, apprenti boucher. (D. Eribon, *Retour à Reims*, 2009) (*≠ Il allait devenir, dans un an, apprenti boucher*).

(38) Il y avait, si ma mémoire est bonne, Cohn-Bendit, Sauvageot, Geismar et Castro. C'est de ces deux confrontations que **devait sortir quelque temps plus tard** le « Cohn-Bendit ?... connais pas » de Séguy. (S. Signoret, *La Nostalgie n'est plus ce qu'elle était*, 1976) (*≠ que devait sortir dans quelque temps le « Cohn-Bendit »*)

Synthétisons, en un tableau récapitulatif, les (in)compatibilités des deux SP *x temps plus tard* et *dans x temps* avec les temps de l'indicatif, en emploi prototypique :

¹³ Pour l'analyse du fonctionnement de *devait + inf.*, voir *infra* 2.8.2.

	x temps plus tard		dans x temps	
	occurrences	remplaçable par <i>dans x temps</i>	occurrences	remplaçable par <i>x temps plus tard</i>
Présent, futur et prospectifs du présent	— (+)		+	—
Présent et futur « historiques »	+	—	—	
Passé simple et passé composé	+	—	—	
Imparfait Procès - factuel	+	+	+	+
Imparfait Procès + factuel	+	—	—	
Conditionnel et prospectifs du passé Procès- factuel	+	+	+	+
Conditionnel et prospectifs du passé Procès + factuel	+	—	—	

2.7. Conclusions intermédiaires

Nous pouvons, de la description des (in)compatibilités entre temps verbaux et *dans x temps / x temps plus tard*, tirer les conclusions suivantes :

(i) Tous les temps de l'indicatif peuvent, avec l'aide de *dans x temps* et / ou de *x temps plus tard*, inscrire le procès qu'ils actualisent, dans l'ultériorité, mais de différentes façons :

– Le présent, le futur et les prospectifs du présent actualisent, à partir de t_0 , un procès comme ultérieur dans le temps ramifié de l'époque future, donc comme non factuel et se

combinent avec *dans x temps* (et secondairement avec *x temps plus tard*, lorsque l'ultériorité se calcule à partir non de t_0 , mais d'un procès lui-même ultérieur).

– Le PS et le PC, ainsi que le futur et le présent dans leur emploi *historique*, ne peuvent actualiser un procès comme ultérieur que dans le temps unilinéaire de l'époque passée, donc comme factuel : ils ne se combinent qu'avec *x temps plus tard*.

– L'imparfait, le conditionnel, et les prospectifs du passé peuvent, suivant le contexte, actualiser un procès comme ultérieur dans le temps ramifié, donc non factuel, ou dans le temps unilinéaire, donc comme factuel : ils se combinent dans le premier cas avec *dans x temps* et également avec *x temps plus tard* ; et dans le second, seulement avec *x temps plus tard* ;

(ii) Dans les emplois d'ultériorité unilinéaire dans l'époque passée, le procès + factuel à l'imparfait, au conditionnel, aux prospectifs du passé, au futur et au présent historiques, dont l'empan est mesuré par *x temps plus tard*, est remplaçable – sans (grand) changement de sens – par le PS ou le PC (40) :

(40) Les deux voies séparées cohabitaient à l'époque, et le filtrage scolaire intervenait donc directement et brutalement. Il **allait devenir, un an plus tard**, apprenti boucher. (D. Eribon, *Retour à Reims*, 2009) (\approx *Il devint, un an plus tard, apprenti boucher*)

La (petite) différence entre *allait devenir, un an plus tard*, et *devint, un an plus tard*, tient à ce que dans le premier cas, l'ultériorité du procès est signifiée doublement : par le temps verbal et par le circonstant, alors que, dans le second cas, elle est signifiée seulement par le circonstant (comme *supra* dans les exemples (19), (20)).

Ce remplacement n'est bien sûr pas possible lorsqu'on a affaire à l'ultériorité ramifiée (procès non factuel) :

(41) On s'est renseignés tout de suite quant aux heures des trains... Celui de la vieille pour Beauvais, il **partait** juste **dans dix minutes** !... Une heure avant celui de Paris... (L.-F. Céline, *Mort à crédit*, 1936) (**il partit juste dans dix minutes*)

3. Hypothèse explicative

Il apparaît donc, au vu des occurrences relevées, que *dans x temps* ne peut mesurer l'empan de l'ultériorité d'un procès que dans le temps ramifié de l'époque future comme de l'époque passée, là où *x temps plus tard* peut mesurer ledit empan dans le temps unilinéaire *et* dans le temps ramifié du passé, mais pas dans le temps ramifié du futur (sauf comme en (13), lorsque le repère est non pas t_0 mais un autre procès). Qu'est-ce qui explique ces fonctionnements ? Pour répondre à ces questions, il nous faut définir la sémantique de chacun des deux SP, telle que l'on peut l'induire de la description de leur (in)compatibilité avec les temps verbaux.

3.1. Sémantique de *dans x temps* et *x temps plus tard*

Les deux SP sont des circonstants d'ultériorité signifiée par ailleurs explicitement par le temps verbal, et/ou implicitement par le cotexte : ils marquent l'empan de l'ultériorité du procès auquel ils sont incidents, mais de manière différente :

(i) *x temps plus tard* a un fonctionnement *anaphorique* (lisible dans sa syntaxe comparative tronquée : *x temps plus tard (que w)*) : il demande un procès-repère dans le cotexte antérieur à partir duquel puisse se calculer l'empan de l'ultériorité du procès auquel il est incident. De la sorte, en fonction du cotexte :

– il peut s'employer, dans l'époque passée, pour actualiser un procès comme factuel dans le temps unilinéaire, avec le PS, le PC, l'imparfait, le conditionnel, les prospectifs du passé ainsi qu'avec le futur et le présent dans leur emploi historique. Il ne peut être anaphorique, ne saurait être à l'initiale d'un texte, à savoir lorsque fait défaut un procès-repère à partir duquel calculer l'empan de l'ultériorité¹⁴.

– il peut s'employer, dans l'époque passée, pour actualiser un procès comme non factuel dans le temps ramifié, avec l'imparfait, le conditionnel, et les prospectifs du passé. Il peut dans ce cas, sans (grand) changement de sens, être remplacé par *dans x temps*.

– il ne peut s'employer, dans l'époque future, pour actualiser un procès comme non factuel dans le temps ramifié avec les temps qui actualisent le procès comme ultérieur – futur, présent, prospectifs du présent – que si ledit procès est précédé explicitement par un autre procès à partir duquel se calculera l'ultériorité anaphoriquement. Il ne peut dans ce cas être remplacé par *dans x temps*.

(ii) *dans x temps* a un fonctionnement *énonciatif* : il demande que le procès auquel il est incident soit sous la portée d'une énonciation, explicite ou implicite, à partir de laquelle puisse se calculer l'empan de l'ultériorité. De la sorte, il ne peut s'employer que pour actualiser un procès comme – factuel dans le temps ramifié :

– dans l'époque future avec les temps qui actualisent le procès comme ultérieur à partir de l'acte d'énonciation à t_0 (futur, présents prospectifs, présent) ;

– dans l'époque passée avec les temps qui actualisent le procès comme ultérieur à partir d'une énonciation secondaire, explicite ou implicite (imparfait, conditionnel, et

¹⁴ Nous avons relevé un hapax (en espagnol) dans l'*incipit* de *Cien años de soledad* (1967) de G. Garcia-Marquez :

() **Muchos años después**, frente al pelotón de fusilamiento, el coronel Aureliano Buendía había de recordar aquella tarde remota en que su padre lo llevó a conocer el hielo. **Bien des années plus tard**, face au peloton d'exécution, le colonel A. Buendia devait se rappeler ce lointain après-midi au cours duquel son père l'emmena faire connaissance avec la glace' (trad. de la version française)

Muchos años después ne dispose pas de repère à partir duquel calculer l'ultériorité du procès *había de recordar* ('devait se souvenir') ; à moins que ledit repère ne se trouve dans le cotexte ultérieur, encapsulé syntaxiquement comme c.o.d. du verbe *recordar* sur lequel porte le SP d'ultériorité : « aquella tarde remota en que su padre lo llevó a conocer el hielo » : le colonel se rappelle cet après-midi de découverte bien des années après qu'elle a eu lieu... Vertige temporel : en abouchant l'ultériorité à l'antériorité, dès sa première ligne, le roman met en cause la mise en ascendance du récit.

prospectifs du passé). Il peut dans ce cas le plus souvent remplacer *x temps plus tard*, sans (grand) changement de sens ;

– mais il ne peut mesurer l’empan temporel de l’ultériorité d’un procès dans le temps unilinéaire de l’époque passée : soit que ce procès soit actualisé au PS, au PC, ou au présent et au futur historiques, qui inscrivent ledit procès comme factuel, soit que le co-texte, en ne posant ou ne présupposant pas d’énonciation secondaire, ne permette pas d’inscrire le procès comme non factuel (imparfait, conditionnel, et prospectifs du passé).

.....

Références bibliographiques

- Aikhenvald A. Y., 2004, *Evidentiality*. Oxford: Oxford University Press.
- Azzopardi S. et Bres J., 2017, Le système temporel et aspectuel des temps verbaux de l’indicatif (en français), *Verbum*, XXXIX, 1, 71-112.
- Benveniste E., 1966[1959], Les relations de temps dans le verbe français, in *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard, 237-257.
- Berthonneau A.-M., 1989, *Composantes linguistiques de la référence temporelle : les compléments de temps, du lexique à l’énoncé*, Thèse de Doctorat d’État, Paris VII.
- Bres J., 2005, *L’imparfait dit narratif*, CNRS-Editions.
- Bres J., 2012, Conditionnel et ultériorité dans le PASSÉ : de la *subjectivité* à l’*objectivité*, Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Lyon, 4-7 juillet, <http://www.ilf-cnrs.fr/1719-1730>.
- Bres J., 2021, Description d’un emploi de *devoir* comme marqueur évidentiel d’information rapportée en français, colloque Evidentiality, à par.**
- Bybee J., Perkins R. & Pagliuca W., 1994, *The evolution of grammar*, Chicago: The University of Chicago Press.
- Comrie B., 1976, *Aspect*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Damourette J. & Pichon E., 1970 [1911-1936], *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*. Tomes III et IV, Paris : d’Artrey.
- Fleischman S., 1982, *The Future in Thought and Language : Diachronic Evidence from Romance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Gardies J.-L., 1975, *La logique du temps*, Paris, PUF.
- Gosselin L., 1996, *Sémantique de la temporalité en français*. Louvain-la Neuve : Duculot.
- Gosselin L., 1999, Le sinistre Fantômas et l’imparfait narratif, *Cahiers de praxématique* 32, 19-42.
- Gosselin L., 2011, L’aspect de phase en français : le rôle des périphrases verbales, *Journal of French Language Studies*, 21/3, 149-171.
- Gosselin L., 2017, Les temps verbaux du français : du système au modèle, *Verbum* XXXIV, 2017/1, 31-69.
- Gougenheim G., [1929] 1971, *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, Nizet.
- Henry A., 1968, *C’était il y a des lunes. Étude de syntaxe française*, Paris : Klincksieck.
- Guillaume G., [1919]1970, *Temps et verbe*. Paris : Honoré Champion.
- Kripke S., 1963, Semantical Considerations on Modal Logic, *Acta Phil. Fennica* 16, 83-94.
- Le Draoulec A. & Vuillaume M., 2021 (à par.) *Dans deux jours est-il à deux jours plus tard ce que demain est à le lendemain ?*, *Cahiers Chronos*.
- Nilsson-Ehle H., 1943, Le conditionnel“ futur du passé“ et la périphrase *devait* + infinitif, *Studia neophilologica* 16, 1943, 50-88.

Pinchon J., 1974, "L'homme dans la langue", l'expression du temps, *Langue française* 21, 43-54.
Reichenbach H., 1947, *Elements of Symbolic Logic*. New York : Macmillan & Co.
Rescher N. & Urquart A., 1971, *Temporal logic*, Vienne, New York, Springer-Verlag.
Schlenker P., 2005, Sens et contexte, in Bourgeois-Gironde S.(éd.), *Les formes de l'indexicalité. Langage et pensée en contexte*, Paris : Éditions de la rue d'Ulm, 35-62.
Von Wright G. H., 1984, *Truth, Knowledge and Modality*, Amsterdam, North Holland.
